

Désarmement et contrôle des armements

Le Canada participe activement et depuis longtemps aux efforts déployés en vue d'un accord sur le désarmement et le contrôle des armements. Le désarmement a trait à la destruction effective des armes et à la dissolution des forces militaires; le contrôle des armements concerne les accords destinés à réduire, limiter ou restreindre l'importance des forces existantes, à empêcher la mise au point de nouvelles armes et à ralentir ou faire cesser la course aux armements. Du fait qu'ils sont directement liés aux préoccupations des États en matière de sécurité, les accords de désarmement et de contrôle des armements peuvent représenter un facteur de diminution des tensions et d'amélioration des relations politiques, sur les plans tant bilatéral que multilatéral. Ils peuvent être aussi bien la cause que l'effet d'une amélioration du climat international. La participation active du Canada aux discussions et aux négociations internationales sur le désarmement et le contrôle des armements est étroitement liée à ses intérêts sécuritaires dans le contexte de la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest ainsi qu'à son désir de favoriser la détente entre l'Est et l'Ouest, et la paix et la prospérité dans le monde entier.

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

La plus grande urgence dans le domaine du contrôle des armements touche les armes nucléaires stratégiques et l'équilibre de la dissuasion entre les deux superpuissances. Le Canada a tout intérêt à ce que les USA et l'URSS concluent un accord sur la limitation des armements nucléaires: un tel accord maintiendrait l'équilibre stratégique, diminuerait les risques de guerre et, renforçant la sécurité dans les deux camps, favoriserait un climat de détente et des relations plus amicales. S'il est vrai que les négociations SALT ne concernent, en fait que les deux superpuissances, leur résultat intéresse directement la sécurité du Canada ainsi que celle des autres pays membres de l'OTAN et même du monde entier.

En 1972, les États-Unis et l'URSS ont conclu une première série d'accords sur la limitation des armes nucléaires stratégiques et, en novembre 1974, à Vladivostok, le Président Ford et le Secrétaire général Brezhnev en sont arrivés à une entente établissant les cadres devant servir à la conclusion d'un autre accord

SALT. Des négociations à cet effet se sont poursuivies à Genève pendant toute l'année 1975 et les États-Unis ont continué, à ce propos, de tenir l'alliance de l'OTAN au courant des progrès réalisés par les entretiens SALT, grâce à des séances d'information et de consultation. Dans son désir de voir la course aux armes nucléaires prendre fin et de voir se dessiner un équilibre nucléaire, le Canada ne cesse de souhaiter que les USA et l'URSS adoptent bientôt de nouvelles limitations et réductions mutuelles des forces nucléaires stratégiques.

Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR)

Si le Canada ne prend pas part aux entretiens bilatéraux SALT, il est directement engagé dans l'autre grande série de négociations qui se poursuivent entre l'Est et l'Ouest au sujet du contrôle des armements, soit la *Conférence sur les réductions mutuelles de forces et d'armements et les mesures connexes en Europe centrale* qui vise à abaisser le niveau de l'affrontement armé en Europe centrale. Ces négociations très complexes, qui ont débuté à Vienne en octobre 1973, mettent en présence les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie qui possèdent des forces militaires stationnées en Europe centrale. Du côté de l'OTAN, les pays qui y participent directement sont le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg; du côté du Pacte de Varsovie, ce sont l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande. Les négociations ont été rendues possibles par une diminution générale des tensions dues à la guerre froide en Europe, par l'amélioration générale des rapports entre les USA et l'URSS, reflétée dans les accords SALT de 1972, et par la convocation de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe* (CSCE). Comme on s'y attendait généralement, le caractère délicat et la complexité des questions à négocier, ont entravé les progrès des négociations et aucune entente n'avait encore été conclue à la fin de 1975.

Au sein de l'Alliance atlantique, le Canada s'est montré un défenseur inébranlable des réductions mutuelles et équilibrées des forces et il a joué un rôle important dans la formulation de la politique et dans la conduite des négociations. Tout comme dans le cas des